



FEDERATION PHOTOGRAPHIQUE DE FRANCE
N° 02-1452

ASSOCIATION LOISIRS ET CULTURE
DE SAINT-WANDRILLE RANCON

/
CE REVIMA - CE REVIMA APU



Le Photo Club de l'ALCSW-CE REVIMA / CE REVIMA APU a le plaisir de vous présenter le règlement du concours photographique qu'il organise, et vous invite à y participer.

Ce concours est ouvert à tous les photographes amateurs indépendants, ou clubs photo de tous les départements.

REGLEMENT

Art. 1: Le thème principal retenu sera le suivant : « **Portes et/ou fenêtres** » et **thème libre**.

Art. 2: Deux catégories seront admises dans chacun des thèmes précédemment cités.

- Noir et blanc
- Couleur papier

Art. 3: Présentation des épreuves :

Les photos de format libre seront obligatoirement montées sur carton rigide épaisseur mini 1,4 mm, maxi 2,5 mm au format 30 x 40, sans système d'accrochage. Les envois ne répondants pas à ces critères seront éliminés d'office.

Art. 4: Le nombre d'épreuves, est limité à 30 par club et 4 par auteur, toutes catégories et thèmes confondus. Les photos ne devront pas avoir participé aux précédentes éditions du salon.

Art. 5: Les organisateurs de ce concours prendront le plus grand soin des épreuves. Cependant, ils déclinent toute responsabilité en cas de perte, vol ou de détérioration. Ils se réservent le droit d'éliminer toutes photos non conformes au présent règlement. Il appartient donc aux participants de s'assurer que les épreuves qu'ils présentent ne soient susceptibles de choquer le public, ou de donner lieu à des réclamations, de dommages et intérêts, de façon à ce que les organisateurs ne soient jamais inquiétés, ni recherchés à ce sujet.

Les organisateurs ne sont pas tenus pour responsable si, pour une raison de force majeure, l'exposition devait être reportée ou annulée.

Art. 6: La date limite de réception des épreuves est fixée au :

SAMEDI 11 FEVRIER 2012

Jugement	18 février 2012
Notification	3 mars 2012
Retour des épreuves	2 avril 2012
Envoi du catalogue	2 avril 2012

Le vernissage aura lieu le **VENDREDI 9 MARS 2012 à 18 h 30**.

L'exposition se déroulera les **10, 11 mars et 17, 18 mars 2012** à la salle de l'oiseau bleu de SAINT-WANDRILLE RANCON.

Les heures d'ouverture seront les suivantes :

- les Samedis de 14 h 00 à 18 h 30,
- les Dimanches de 14 h 00 à 18 h 30.

Art. 7: Chaque envoi sera dûment affranchi au tarif postal en vigueur et devra être accompagné d'un chèque de **12 euros pour les clubs** et, de **7 euros pour les individuels** (frais de retour).

Les envois sans chèque de retour seront conservés par le club jusqu'à ce qu'ils soient repris par leurs auteurs.

Art. 8: Au dos de chaque épreuve, devront figurer :

- le nom et le prénom de l'auteur,
- le nom et l'adresse du club,
- le titre de la photo et le numéro correspondant sur le bordereau d'inscription,
- les distinctions fédérales de chaque auteur devront figurer sur le bordereau d'inscription.

Art. 9: Le bordereau d'inscription sera dûment complété en **lettres majuscules** et joint aux épreuves.

Art. 10: Les décisions du jury seront souveraines et sans appels. Les organisateurs se réservent le droit de reproduire les épreuves (catalogues, journaux ...) afin de promouvoir le salon d'art photographique sauf mention contraire de l'auteur.

Des lots récompenseront les lauréats de chaque catégorie.

Art. 11: Le fait de participer implique l'acceptation du présent règlement, sans réserve.

=====
Les épreuves sont à envoyer à l'adresse suivante :

Association Loisirs et Culture / C.E. - REVIMA
Monsieur FIQUET Didier
Le Village Nord Le Bourg
76190 CARVILLE-LA-FOLLETIERE
Tél. : 02-35-92-37-20
E-mail: fiquet.didier@wanadoo.fr